



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada



Parc national de la

Pointe-Pelée

du Canada

Plan directeur

2020

ÉBAUCHE



Note aux lecteurs

La santé et la sécurité des visiteurs, du personnel et de l'ensemble de la population canadienne sont de la plus haute importance. Parcs Canada suit les conseils et les orientations des experts en santé publique pour limiter la propagation de la COVID 19 tout en permettant aux Canadiens et Canadiennes de découvrir le patrimoine naturel et culturel du Canada.

Parcs Canada reconnaît que la pandémie de la COVID-19 peut avoir des effets imprévisibles sur le plan directeur du parc national du Canada de la Pointe-Pelée. Parcs Canada informera les partenaires autochtones, les intervenants et le public de ces répercussions dans le cadre de la mise à jour annuelle sur la mise en œuvre de ce plan.

Table des matières

Résumé	3
1.0 Introduction.....	5
2.0 Importance du parc national de la Pointe-Pelée.....	5
3.0 Contexte de planification	6
4.0 Vision.....	12
5.0 Stratégies clés.....	12
6.0 Zonage du parc	18
7.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique	22

Cartes

Carte 1 : Cadre régional	8
Carte 2 : Emplacement du parc.....	9
Carte 3 - Carte de zonage.....	211

Figures

Figure 1 Emplacement passé, actuel et futur prévu de la rive est à la hauteur de l'aire d'exposition de la pointe (si l'on continue d'entretenir le revêtement en pierre de protection sur la rive ouest)	111
---	-----

Résumé

Le parc national de la Pointe-Pelée a été créé en 1918 dans le but de protéger des ressources et des processus naturels d'importance nationale et internationale représentatifs de l'écozone carolinienne, dans la région naturelle des Basses-Terres du Saint-Laurent. Bien qu'il s'agisse du tout premier parc national créé à des fins de conservation, le parc de la Pointe-Pelée possède également une riche histoire culturelle qui remonte à au moins 6 000 ans. Il se trouve d'ailleurs sur le territoire traditionnel de la Première Nation de Caldwell et de la Première Nation de Walpole Island.

Extrémité méridionale du Canada continental, la pointe Pelée est située dans la municipalité de Leamington, dans le comté d'Essex. L'île Middle constitue pour sa part le point le plus au sud du pays. Le parc national de la Pointe-Pelée contribue à une incroyable diversité naturelle : on y trouve plus de 60 espèces en péril et l'habitat essentiel de nombre d'entre elles. Le parc national attire chaque année des dizaines de milliers d'ornithologues amateurs. Il s'agit aussi d'une aire de fréquentation diurne très prisée des visiteurs venus profiter des plages de sable du lac Érié. Dans les dix dernières années, la fréquentation du parc a augmenté : 390 000 personnes y sont venues en 2019, en majorité des Ontariens habitant dans un rayon de 80 km du parc national. Le nombre de visiteurs continuera sans doute d'augmenter chaque année pour la prochaine décennie, et la demande sera particulièrement forte de mai à août. La gestion de la fréquentation est au cœur du présent plan et vise à assurer la protection des ressources naturelles et culturelles tout en offrant une expérience de qualité aux visiteurs.

L'Évaluation de l'état du parc effectuée en 2018 a permis de confirmer de nouveau les défis que posent la petite taille du parc national de la Pointe-Pelée et son isolement par rapport aux autres habitats naturels de la région. De tous les enjeux qui touchent le parc, le plus inquiétant est celui de l'érosion des rives de part et d'autre de la pointe. Les municipalités voisines, les intervenants et les partenaires qui s'intéressent aux rives du lac Érié subissent eux aussi de plus en plus les effets des changements climatiques, notamment la fréquence accrue des fortes tempêtes et la modification des niveaux de l'eau, lesquels causent des dommages importants aux terres et à l'infrastructure.

Le présent plan directeur remplace celui de 2010; il décrit la vision future du parc national de la Pointe-Pelée au sein du paysage régional et met de l'avant les occasions à saisir ainsi que les défis à relever dans les limites du parc. Certaines questions clés devront être abordées dans les dix prochaines années, tel que la collaboration régionale sur les enjeux à l'échelle du paysage, la collaboration avec les partenaires autochtones, continuer d'investir dans les biens durables, améliorer la connaissance des ressources culturelles, améliorer la santé de l'écosystème du marais et bonifier certains aspects de l'expérience du visiteur, notamment l'information disponible avant l'arrivée. Les priorités en matière de gestion des dix prochaines années sont ambitieuses et mettent l'accent sur le travail à faire, à l'intérieur du parc national tout comme dans la région, avec nos partenaires et les autres intervenants.

La présente ébauche de plan directeur s'appuie sur les initiatives menées avec succès depuis 2010; il a été élaboré en collaboration avec les partenaires autochtones, les autres intervenants et le grand public. Les commentaires obtenus grâce aux activités de mobilisation se reflètent dans la vision, les stratégies clés, les objectifs et les cibles proposés.

Les quatre stratégies clés pour les dix années visées par le plan directeur sont présentées ci-dessous.

Stratégie clé n° 1 : Favoriser la résilience par la collaboration régionale

Le parc national de la Pointe-Pelée constitue un refuge important pour des espèces locales et migratrices; il offre habitat et biodiversité au sein d'un paysage qui subit un stress important causé par les forces d'érosion, la présence d'espèces envahissantes et surabondantes ainsi que la superficie et la connectivité limitées de l'habitat naturel. Le taux accéléré d'érosion des rives et l'incertitude liée aux changements climatiques rendent les écosystèmes, les espèces en péril, les ressources culturelles et l'infrastructure du parc particulièrement vulnérables. Cette stratégie aborde l'urgence de collaborer pour trouver des solutions à long terme afin d'améliorer la connectivité du paysage, de préserver l'habitat existant, de restaurer la biodiversité et de travailler à établir un réseau régional d'aires naturelles.

Stratégie clé n° 2 : Adapter, protéger et promouvoir

Cette stratégie vise à continuer d'améliorer l'état de l'habitat et des espèces en péril au parc national de la Pointe-Pelée. Le parc montrera l'exemple en trouvant et en mettant en œuvre des solutions pour atténuer les facteurs de stress à l'échelle du paysage, ainsi que s'y adapter, dans la partie continentale du parc de même que sur l'île Middle. La priorité, dans les dix prochaines années, demeurera la savane de flèches de sable du lac Érié; on lancera également de nouveaux travaux pour améliorer l'habitat du marais. L'atteinte de ces objectifs passera par la poursuite des travaux visant à réduire la taille des populations d'espèces envahissantes et surabondantes ainsi que par l'amélioration de la diversité écologique grâce à une gestion active menée en collaboration avec les partenaires.

Stratégie clé n° 3 : Collaborer avec les partenaires autochtones

Cette stratégie porte sur le renforcement des relations entre le parc national de la Pointe-Pelée et les communautés autochtones grâce à une collaboration accrue à tous les aspects de la gestion du parc. La portée de cette participation à la gestion du parc dépendra des discussions qui seront menées avec les Premières Nations de Caldwell et de Walpole Island, y compris par l'entremise du Cercle consultatif des Premières Nations.

Stratégie clé n° 4 : Améliorer l'expérience du visiteur

Cette stratégie vise à maintenir la qualité de l'expérience vécue par les visiteurs sur les plans de la satisfaction et de l'apprentissage de même qu'à permettre à ces derniers de tisser des liens avec le patrimoine naturel et culturel très particulier du parc national de la Pointe-Pelée. La satisfaction globale des visiteurs sera maintenue grâce à l'offre d'une expérience avec nuitée, à l'élargissement des thèmes d'interprétation pour y inclure les récits et les cultures des Autochtones, les arts, la science et les changements climatiques, à la promotion des activités offertes en hiver et durant les saisons intermédiaires ainsi qu'à l'ajout de nouvelles activités et occasions pour les visiteurs.

Le parc national de la Pointe-Pelée est situé sur le territoire traditionnel des Premières Nations de la Confédération des Trois feux, qui englobe les Ojibways, les Odawas et les Potawatomis. Nous remercions ceux qui ont pris soin de cette terre et tous les mocassins qui l'ont parcourue au fil du temps.

1.0 Introduction

L'Agence Parcs Canada gère l'un des plus beaux et des plus vastes réseaux de lieux naturels et historiques protégés du monde. Son mandat consiste à protéger et à mettre en valeur ces lieux patrimoniaux afin que les générations d'aujourd'hui et de demain puissent en profiter. La gestion stratégique et axée sur le futur de chaque parc national, aire marine nationale de conservation, canal historique et lieu historique national administré par Parcs Canada appuie la vision de l'Agence :

Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.

En vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, Parcs Canada doit élaborer un plan directeur pour chaque parc national. Le *Plan directeur du parc national du Canada de la Pointe-Pelée*, une fois approuvé par le ministre responsable de Parcs Canada et déposé au Parlement, permet de s'assurer que Parcs Canada respecte son obligation de rendre compte à la population canadienne en décrivant comment la gestion du parc mènera à des résultats mesurables appuyant le mandat de l'Agence.

Les Canadiens, y compris la Première Nation de Caldwell et la Première Nation de Walpole Island, de même que d'autres intervenants ont participé à la préparation du plan directeur, contribuant ainsi à l'établissement de l'orientation future du parc national. Le plan décrit une orientation claire et stratégique pour la gestion et l'exploitation du parc national de la Pointe-Pelée en formulant une vision, des stratégies clés et des objectifs. Parcs Canada rendra compte annuellement des progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs du plan directeur, et il procédera à l'examen de ce dernier tous les dix ans ou avant, au besoin.

Ce plan directeur n'est pas une fin en soi. Parcs Canada favorisera un dialogue ouvert sur sa mise en œuvre afin de s'assurer qu'il reste pertinent et significatif. Le plan sera l'axe autour duquel s'articulera l'engagement continu à l'égard de la gestion du parc national de la Pointe-Pelée dans les années à venir.

2.0 Importance du parc national de la Pointe-Pelée

Le parc national de la Pointe-Pelée a été créé en 1918 dans le but de protéger des ressources et des processus naturels d'importance nationale et internationale représentatifs de l'écozone carolinienne, dans la région naturelle des Basses-Terres du Saint-Laurent. Bien qu'il s'agisse du tout premier parc national créé à des fins de conservation, le parc de la Pointe-Pelée possède également une riche histoire culturelle qui remonte à au moins 6 000 ans. Il se trouve d'ailleurs sur le territoire traditionnel de la Première Nation de Caldwell et de la Première Nation de Walpole Island.

Le parc national de la Pointe-Pelée comporte quelque 420 hectares de terre ferme et 1 070 hectares de marais d'eau douce à l'intérieur d'une longue flèche de sable et d'un complexe de marais s'avancant sur 10 km dans le lac Érié. Arrivant actuellement au deuxième rang des plus petits parcs nationaux du pays, celui de la Pointe-Pelée doit constamment s'adapter et évoluer pour assurer la protection d'un riche patrimoine naturel et culturel. Véritable chef de file de la gestion adaptative au sein du réseau des parcs nationaux, le parc de la Pointe-Pelée a été le site de belles réussites. En 1971, il est notamment devenu le premier parc national où étaient conciliées la protection des ressources et l'expérience du visiteur lorsqu'on a limité l'accès des véhicules à la pointe, particulièrement fragile, et offert un service de navette aux visiteurs, ce qui était fort novateur à l'époque. Un an plus tard, en 1972, le parc national de la Pointe-Pelée s'est doté du premier plan directeur de tout le réseau, celui-ci réitérant l'attention portée à la conservation. Le parc de la Pointe-Pelée a également été le premier parc national à être désigné réserve de ciel étoilé, en 2006.

Le parc national favorise la présence d'une grande diversité de plantes et d'animaux, dont de nombreuses espèces en péril, ce qui en fait un site écologique important à l'échelle régionale, nationale et internationale. Il est situé au carrefour de deux grandes voies nord-américaines de migration des oiseaux, et on y trouve l'habitat de plus de 390 de ces espèces. Le parc est d'ailleurs désigné zone importante pour la conservation des oiseaux à l'échelle internationale, et des dizaines de milliers d'ornithologues amateurs s'y rendent chaque année. De plus, le marais d'eau douce du sud des Grands Lacs est reconnu comme zone humide d'importance internationale par la Convention de Ramsar¹ de l'UNESCO². En 1984, l'île Middle, dans le lac Érié, est devenue une aire naturelle essentielle non protégée et région caractéristique de la zone carolinienne au Canada. En 2000, en partenariat avec le gouvernement et avec des organisations non gouvernementales, cette île de 18,5 hectares a été intégrée au parc national de la Pointe-Pelée. Ce point le plus au sud du Canada a également été désigné zone d'intérêt naturel et scientifique provinciale en raison de la mosaïque d'espèces animales et végétales rares qui s'y trouve.

3.0 Contexte de planification

Le parc national de la Pointe-Pelée est situé près de la région du Grand Toronto, très densément peuplée, ainsi que de la région métropolitaine de Detroit-Toledo, aux États-Unis. Ainsi, plus de 46 millions de personnes vivent dans un rayon de 450 km du parc (carte 1). Plus de 4,5 millions d'entre eux habitent à moins d'une heure de route de la pointe, où ils peuvent profiter des points de vue et des sons qu'offre l'écosystème carolinien et découvrir le réseau des parcs nationaux du Canada. Le parc connaît une hausse de sa fréquentation depuis dix ans : il a accueilli 390 000 personnes en 2019, en majorité des Ontariens habitant dans un rayon de 80 km du parc national. Le nombre de visiteurs continuera sans doute d'augmenter chaque année pour la prochaine décennie, et la demande sera particulièrement forte de mai à août. La gestion de la fréquentation est au cœur du présent plan et vise à assurer la protection des ressources naturelles et culturelles tout en offrant une expérience de qualité aux visiteurs.

Extrémité méridionale du Canada continental, la pointe Pelée est située dans la municipalité de Leamington, dans le comté d'Essex (carte 2). L'île Middle constitue pour sa part le point le plus au sud du pays. Le parc national est l'une des dernières aires naturelles de la région et il est isolé des autres aires naturelles du comté d'Essex, où moins de 5 % du couvert forestier indigène et moins de 2 % de la superficie des zones humides ont été préservés³. Une bonne partie des terres du comté sont utilisées pour l'agriculture, l'industrie et le développement urbain. L'emplacement de la pointe Pelée, sur la rive nord du lac Érié (dans le bassin ouest), en fait une zone d'importance écologique au sein du bassin hydrographique. Le bassin ouest du lac Érié subit une accumulation d'éléments nutritifs, et il existe des possibilités en vue d'augmenter la superficie des zones humides et des aires protégées dans la région tout en atténuant le problème des sédiments, de la qualité de l'eau et des contaminants.

Le parc national de la Pointe-Pelée comporte une incroyable diversité naturelle incluant plus de 60 espèces en péril et l'habitat essentiel de nombre d'entre elles. Les solutions écosystémiques associées à une gestion active soutenue demeureront essentielles à la conservation de cette diversité, mais des mesures de rétablissement supplémentaires, propres à des espèces données, sont prises au besoin. Des efforts continus sont requis pour conserver les gains obtenus grâce aux mesures de remise en état des dix dernières années (p. ex. pour l'écosystème de savane de flèches de sable du lac Érié). D'autres secteurs, dont le marais, sont en mauvais état et nécessiteront une attention soutenue durant la période de mise en œuvre du présent plan directeur. Le contrôle des espèces surabondantes (comme le cerf) et envahissantes (comme le roseau commun) exige beaucoup de ressources, mais est essentiel si l'on veut remettre l'écosystème en état, rétablir les espèces en péril et préserver les acquis.

Le secteur de la pointe Pelée fait partie du territoire traditionnel de la Première Nation de Caldwell et de la Première Nation de Walpole Island. Le personnel du parc et les Premières Nations collaborent à une vaste gamme d'initiatives, notamment la remise en état du marais, la gestion des espèces surabondantes,

¹ La Convention de Ramsar sur les zones humides est un traité intergouvernemental qui établit un cadre pour l'action nationale et la coopération internationale en vue de la conservation et de l'utilisation prudente des zones humides et des ressources qui leur sont associées.

² UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

³ *County of Essex Official Plan Review: Policy Background Report*, novembre 2012.

la tenue de cérémonies traditionnelles dans le parc, l'offre d'occasions d'emplois aux jeunes autochtones et le partage des connaissances aux fins de la conservation culturelle. Un cercle consultatif des Premières Nations a été créé pour faciliter les échanges et intégrer avec respect le point de vue des Autochtones à la gestion et à l'exploitation du parc.

La réussite du parc national de la Pointe-Pelée passe nécessairement par un réseau solide d'intervenants et de partenaires. En misant sur les rapports positifs établis avec les Amis de la pointe Pelée, le Comité consultatif des citoyens locaux et le Cercle consultatif des Premières Nations, le personnel continue de tisser des liens précieux avec des organismes municipaux, provinciaux et fédéraux, le YMCA du sud-ouest de l'Ontario, les partenaires de l'industrie du tourisme, des organisations vouées à la conservation, le milieu universitaire et d'autres intervenants. Un programme de bénévolat permet d'offrir des occasions de participation, autant à des programmes précis de remise en état et de conservation qu'à des activités régulières comme le nettoyage des plages.

Carte 1 : Cadre régional



Carte 2 : Emplacement du parc



Le plan directeur de 2010 donnait une orientation en matière de gestion de l'intégrité écologique, des relations avec les Autochtones, des ressources culturelles, de l'expérience du visiteur, de la diffusion externe, de l'éducation et des relations avec les intervenants et les partenaires. Depuis 2010, le parc national de la Pointe-Pelée met l'accent sur l'amélioration des habitats situés dans le parc afin que ceux-ci reflètent la biodiversité naturelle des écosystèmes caroliniens. Les populations de certaines espèces en péril, comme l'oponce de l'Est et le scinque pentaligne, ont donc augmenté dans les secteurs ciblés par les activités de gestion active et de restauration de l'habitat, tandis que les espèces surabondantes ont été gérées en collaboration avec des partenaires de manière à réduire le stress sur les écosystèmes du parc.

D'importants investissements ont été faits dans les infrastructures dans le but d'améliorer l'expérience du visiteur, par exemple la rénovation et l'agrandissement de Camp Henry, où l'on offre à l'année des possibilités d'hébergement pour le public, et l'amélioration des installations de groupes servant aux expériences éducatives en plein air. Le village de tentes oTENTik à Camp Henry, qui comporte 24 emplacements, est très fréquenté; le taux d'occupation étant élevé en été et dans les saisons intermédiaires, et de plus en plus élevé en hiver. Des fonds ont également été investis pour permettre l'aménagement de 8 km de pistes cyclables, le réaménagement de l'aire de fréquentation diurne de la Plage-Northwest, la rénovation du théâtre du Centre d'accueil, le remplacement de la promenade de bois du Marais et la réfection de plusieurs routes et stationnements. La collaboration avec les partenaires autochtones s'est améliorée grâce à la création du Cercle consultatif des Premières Nations, et les relations avec les autres partenaires et intervenants demeurent une priorité.

Le temps est venu d'agir

L'évaluation de l'état du parc effectuée en 2018 a permis de confirmer de nouveau les défis que posent la petite taille du parc national de la Pointe-Pelée et son isolement par rapport aux autres habitats naturels de la région. De tous les enjeux qui touchent le parc, le plus préoccupant est celui de l'érosion des rives de part et d'autre de la pointe.

L'érosion des rives du lac Érié est un processus naturel; toutefois, le taux d'érosion dans le secteur de la pointe Pelée s'est accéléré dans les dernières décennies en raison des changements engendrés par l'activité humaine sur tout l'écosystème du lac, à savoir le durcissement des rives, la disparition du sable, l'interférence dans les mouvements naturels du sable, etc. Les effets des changements climatiques, y compris les niveaux d'eau du lac Érié (plus élevés que jamais ces dernières années), ont intensifié encore davantage les forces d'érosion. Les variations futures des niveaux du lac que causeront les changements climatiques pourraient accélérer la disparition des terres du parc national de la Pointe-Pelée. Des études de photos aériennes ont montré qu'entre 1931 et 2017, la superficie des plages du parc a diminué de 79 % (passant de 82 à 17 hectares). Le parc ayant perdu plus de 12 hectares de rives dans les dix dernières années seulement, les écosystèmes du parc, les espèces en péril, les ressources culturelles, l'expérience du visiteur et les infrastructures sont tous menacés. D'après les projections actuelles, les pertes pourraient être telles que l'aire d'exposition de la pointe risquerait de disparaître d'ici 50 à 100 ans⁴ (figure 1).

⁴ D'après des projections de l'ampleur de l'érosion établies en 2018 (Zuzek Inc., 2018), l'aire d'exposition de la pointe pourrait être victime de l'érosion d'ici 100 ans. Toutefois, d'après les résultats d'une enquête sur les changements climatiques au lac Érié menée récemment, la couverture de glace sur le lac pourrait disparaître avant la fin du siècle. Sans cette protection, le taux d'érosion que subit le parc national de la Pointe-Pelée risquerait de doubler, et la projection faite dans la figure 1 (où il est indiqué 2 117) pourrait donc se réaliser plus rapidement, peut-être même dans 50 ans.



Figure 1 Emplacement passé, actuel et futur prévu de la rive est à la hauteur de l'aire d'exposition de la pointe (si l'on continue d'entretenir le revêtement en pierre de protection sur la rive ouest)

Source : Zuzek Inc., 2018

Les municipalités voisines, les intervenants et les partenaires concernés par les rives du lac Érié subissent eux aussi de plus en plus les effets des changements climatiques, notamment la fréquence accrue des fortes tempêtes et la modification des niveaux de l'eau, lesquels causent des dommages importants aux terres et aux infrastructures. La rive nord-est de l'ensemble de la formation géologique de la pointe Pelée, soit le parc national et les terres situées plus au nord, constitue un secteur de forte érosion. Les terres qui se trouvent tout juste au nord du parc sont au-dessous du niveau du lac Érié et sont protégées des inondations par un système de digues vieillissant. Le risque qu'une brèche s'ouvre dans ces digues en détérioration augmente avec le niveau de l'eau du lac, et un tel incident pourrait avoir de graves conséquences économiques, sociales et environnementales⁵. Il est évident qu'en l'absence d'efforts de collaboration concertés pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies d'atténuation et d'adaptation à la bonne échelle, des secteurs côtiers très importants le long du lac Érié, y compris le parc national de la Pointe-Pelée, sont en danger.

Le présent plan directeur décrit la vision future du parc national de la Pointe-Pelée au sein du paysage régional et met de l'avant les occasions à saisir ainsi que les défis à relever dans les limites du parc. L'Évaluation de l'état du parc soulève les principaux enjeux qui devront être abordés dans les dix prochaines années soit davantage de collaboration avec les partenaires autochtones, l'investissement continu dans les biens durables, l'amélioration des connaissances en matière de ressources culturelles, améliorer la santé de l'écosystème du marais et bonifier certains aspects de l'expérience du visiteur, notamment l'information disponible avant l'arrivée. Les priorités en matière de gestion, pour les dix prochaines années, sont ambitieuses et mettent l'accent sur le travail à faire, à l'intérieur du parc national tout comme dans la région, avec nos partenaires et les autres intervenants.

⁵ *Synopsis of Point Pelee National Park Erosion and Mitigation Options*, Zuzek Inc. (2018)

4.0 Vision

Plus de 100 ans après sa création, le parc national de la Pointe-Pelée protège et met en valeur la riche diversité de plantes et d'animaux de l'écosystème carolinien, à l'extrémité la plus au sud du Canada. La gestion du parc dans le prochain siècle reposera en bonne partie sur la capacité de réagir et de s'adapter aux conséquences marquées qu'auront les changements climatiques, l'érosion et les espèces envahissantes sur la pointe Pelée. Le présent plan directeur mise sur des décennies de gestion efficace de l'écosystème du parc et insiste sur l'urgence d'une collaboration à long terme à l'échelle du paysage pour aborder les problèmes qui touchent les collectivités locales, les résidents, les gestionnaires du territoire et le parc national de la Pointe-Pelée.

Le parc, dans son état futur souhaité, est composé d'une mosaïque d'habitats sains et résilients permettant des niveaux de fréquentation viables, au sein duquel le parc national de la Pointe-Pelée :

- appuie l'adoption d'une démarche régionale commune relativement à l'intendance et à la conservation des ressources naturelles et culturelles.
- élabore et met en œuvre des projets visant à comprendre et à atténuer les impacts des changements climatiques, et à s'y adapter.
- favorise une véritable collaboration durable avec les communautés autochtones en vue de la gestion du parc.
- protège un marais restauré doté d'un écosystème résilient et hétérogène où vivent diverses espèces en péril, et qui demeure un point saillant de l'expérience du visiteur.
- offre des possibilités de loisirs de plein air diverses, accessibles et inclusives en toutes saisons.
- Et constitue un élément clé d'un paysage où les éléments écologiques sont interreliés.

5.0 Stratégies clés

Quatre stratégies clés orienteront la gestion du parc national de la Pointe-Pelée au cours des dix prochaines années. Ces stratégies, ainsi que les objectifs et cibles connexes, visent à concrétiser la vision pour le parc au moyen d'une démarche intégrée de gestion. Les cibles sont classées en ordre de priorité et assorties de dates précises dans la mesure du possible. L'absence de date signifie que la cible sera atteinte dans la période visée par le plan en fonction des opportunités, des priorités annuelles et de la capacité financière du parc national. Parcs Canada rendra compte annuellement des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan directeur aux partenaires des communautés autochtones, aux collectivités locales, aux intervenants et au grand public.

Stratégie clé n° 1 : Favoriser la résilience par la collaboration régionale

Le parc national de la Pointe-Pelée constitue un refuge important pour des espèces locales et migratrices; il offre habitat et biodiversité au sein d'un paysage qui subit un stress important causé par les forces d'érosion, la présence d'espèces envahissantes et surabondantes ainsi que la superficie et la connectivité limitées de l'habitat naturel. Le taux accéléré d'érosion des rives et l'incertitude liée aux changements climatiques rendent les écosystèmes, les espèces en péril, les ressources culturelles et l'infrastructure du parc particulièrement vulnérables. Cette stratégie aborde l'urgence de collaborer pour trouver des solutions à long terme afin d'améliorer la connectivité du paysage, de préserver l'habitat existant, de restaurer la biodiversité et de travailler à établir un réseau régional d'aires naturelles.

Le parc national de la Pointe-Pelée, les partenaires autochtones et les gestionnaires de territoires régionaux mettront leur expertise en commun et collaboreront pour trouver des solutions permettant d'atténuer les facteurs de stress à l'échelle du paysage, au-delà des limites du parc, et à s'y adapter. Le parc national de la Pointe-Pelée est un partenaire à part entière des efforts de conservation de la région, qu'il soutient pleinement. Le parc national peut servir de moteur et devenir un lieu privilégié pour la recherche liée aux initiatives régionales d'aménagement du territoire, l'approfondissement des connaissances, la mise en commun des données et l'intégration avec les Premières Nations de Caldwell et de Walpole Island, les établissements d'enseignement et les partenaires régionaux.

Objectif 1.1

Le parc national de la Pointe-Pelée participe activement aux initiatives régionales d'aménagement du territoire en fournissant expertise et soutien afin de s'attaquer à des priorités comme l'érosion des rives, l'impact des changements climatiques et la faible superficie des aires naturelles.

Cibles :

- Des solutions durables et novatrices sont conçues d'ici 2025 pour atténuer les problèmes liés aux changements climatiques et à l'érosion des rives dans la région.
- Le parc national de la Pointe-Pelée contribue à l'élaboration d'une stratégie régionale de contrôle du roseau commun d'ici 2025.
- Le Plan de conservation de l'île Middle est mis à jour d'ici 2026 pour miser sur la résilience des habitats et des espèces en péril rares dans les îles du lac Érié face aux changements climatiques, aux espèces envahissantes et à d'autres facteurs de stress ainsi que sur les occasions de collaboration avec les partenaires régionaux.
- D'ici 2030, le parc national de la Pointe-Pelée contribue à l'élaboration de cibles de réduction de la charge en éléments nutritifs et des inondations dans le cadre de projets régionaux de collaboration pour la santé du bassin hydrographique.
- Le parc national de la Pointe-Pelée soutient les initiatives menées par l'Office de protection de la nature de la région d'Essex dans le but d'améliorer la connectivité de l'habitat et d'atteindre une cible de 12 % pour la superficie des aires naturelles⁶ en offrant, tout au long de la période de planification, une expertise en matière de gestion des espèces en péril, de restauration écologique, de gestion des espèces envahissantes et surabondantes, et de surveillance..

Objectif 1.2

Une démarche commune relative à l'intendance des ressources naturelles et culturelles permet d'offrir aux partenaires et aux intervenants des occasions véritables de contribuer à l'établissement des priorités de gestion du parc.

Cibles :

- Le nombre d'initiatives de collaboration entreprises avec les intervenants et les organismes communautaires augmente par rapport aux niveaux de 2020.
- D'ici 2025, une relation officielle est établie avec un groupe d'intervenants composé de jeunes adultes et d'adolescents.

Objectif 1.3

Le parc national de la Pointe-Pelée inspire les citoyens de la région à lancer des initiatives d'intendance liées aux enjeux qui touchent le paysage, par exemple les changements climatiques, l'érosion et les espèces envahissantes.

Cibles :

- Les enjeux liés au paysage sont intégrés dans le calendrier des sujets-vedettes du parc, notamment pour les expositions temporaires, les activités et les programmes d'interprétation, afin de sensibiliser le public.
- Les employés du parc offrent au moins un programme d'interprétation ou d'éducation sur les pratiques exemplaires en matière d'intendance d'ici 2025.

⁶ *Sustaining the Place for Life, Strategic Plan for 2016-2025*, Office de protection de la nature de la région d'Essex.

Stratégie clé n° 2 : Adapter, protéger et promouvoir

Cette stratégie vise à continuer d'améliorer l'état de l'habitat et des espèces en péril au parc national de la Pointe-Pelée. Le parc montrera l'exemple en identifiant et en mettant en œuvre des solutions pour réduire et atténuer les facteurs de stress à l'échelle du paysage, ainsi que s'y adapter, dans la partie continentale du parc de même que sur l'île Middle. La priorité, dans les dix prochaines années, demeurera la savane de la flèche de sable du lac Érié; on lancera également de nouveaux travaux pour améliorer l'habitat du marais. L'atteinte de ces objectifs passera par la poursuite des travaux visant à réduire la taille des populations d'espèces envahissantes et surabondantes ainsi que par l'amélioration de la diversité écologique grâce à une gestion active menée en collaboration avec les partenaires. Les connaissances acquises par l'entremise des programmes de recherche et de surveillance, des stratégies de rétablissement des espèces en péril et de la collaboration soutenue avec les partenaires contribueront à l'adoption d'une démarche pouvant être adaptée en vue de permettre la préservation et l'amélioration de l'intégrité écologique du parc ainsi que de promouvoir la protection et le rétablissement des espèces en péril.

Afin d'atténuer les impacts des changements climatiques et leur empreinte locale et régionale, le parc intégrera des technologies vertes dans ses opérations. Grâce à la promotion des gains en matière de conservation au moyen de récits positifs sur la conservation de ressources, la compréhension et la sensibilisation à l'égard des valeurs importantes du parc national de la Pointe-Pelée et des défis de gestion auxquels il fait face augmenteront .

Objectif 2.1

La santé des écosystèmes forestiers et côtiers est préservée au sein de la mosaïque d'habitats résilients et diversifiés du parc national.

Cibles :

- Une analyse des solutions possibles pour augmenter et retenir le volume de sable sur les rives du parc est complétée d'ici 2023, et un projet-pilote pour évaluer une de ces solutions est mis en œuvre d'ici 2030.
- L'indicateur de l'écosystème côtier est évalué « passable » avec une tendance stable dans la prochaine Évaluation de l'état du parc, grâce à la préservation des habitats de savane, notamment par le recours au brûlage dirigé.
- L'indicateur de l'écosystème forestier est évalué dans un « bon » état dans la prochaine Évaluation de l'état du parc grâce à la gestion continue des populations surabondantes de cerfs de Virginie.
- D'ici 2021 des stratégies de gestion des espèces envahissantes sont élaborées et d'ici 2030, ces stratégies sont mises en œuvre afin de maintenir ou d'améliorer les mesures de lutte contre les espèces envahissantes des écosystèmes côtiers et forestiers du parc.
- L'intégrité écologique de l'île Middle continue de s'améliorer par rapport à la situation relevée dans l'Évaluation de l'état du parc de 2018 en prenant des mesures de conservation, notamment la gestion active des nids de cormorans à aigrettes.

Objectif 2.2

L'état du marais de la pointe Pelée s'améliore grâce à une gestion active collaborative.

Cibles :

- D'ici 2022, la pêche sportive dans le marais est graduellement éliminée puisqu'il s'agit d'une utilisation non conforme, et des activités de rechange de même que des possibilités de bénévolat axées sur la conservation du marais sont offertes
- La mesure de l'alternance des milieux humides passe de « médiocre » à « passable » en éliminant du marais 8 hectares de quenouilles et de roseaux communs, espèces envahissantes, d'ici 2025.

Objectif 2.3

Les cibles en matière de protection, de population et de répartition des espèces en péril, et leurs mesures de rétablissement sont atteintes, grâce à la mise en œuvre d'un plan d'action multi-espèces dans le parc national, et les activités de recherche et de surveillance contribuent à la gestion des espèces dont la conservation est préoccupante.

Cibles :

- Un nouveau plan d'action multi-espèces est élaboré d'ici 2022 en tenant compte de l'interconnectivité, des facteurs de stress régionaux et des changements climatiques, et en y incluant les mesures de rétablissement prioritaires à prendre en dehors des limites du parc national.
- Des programmes de surveillance des populations sont mis en œuvre afin d'aider à établir les priorités et orienter les efforts de rétablissement des espèces en péril en fonction des ressources disponibles.
- La situation du petit polatouche, espèce réintroduite, est évaluée deux fois l'an, et des travaux de recherche sont réalisés en collaboration afin d'étudier les facteurs de stress liés à l'isolement de la population et la fragmentation de l'habitat.

Objectif 2.4

L'intégration de technologies vertes dans les opérations du parc national favorise l'atténuation des impacts des changements climatiques, l'amélioration de la gestion des déchets et l'accroissement de l'efficacité énergétique.

Cibles :

- L'utilisation du parc automobile et des autres véhicules à moteur est examinée annuellement et une stratégie de remplacement qui inclut, autant que possible, des solutions de rechange moins polluantes est préconisée.
- Une stratégie officielle est adoptée et mise en œuvre d'ici 2024, pour réduire le recours aux plastiques à usage unique dans le parc.
- Les profils de fréquentation des visiteurs sont analysés d'ici 2025 afin d'établir s'il y a lieu de bonifier l'offre de transport pour les visiteurs dans le parc, notamment en remplaçant la navette existante par un réseau plus vaste et éconergétique.
- L'énergie solaire est utilisée pour compenser l'électricité consommée dans les installations d'administration et d'entretien du parc d'ici 2030.
- Des cibles de carboneutralité sont intégrées d'ici 2030 aux projets approuvés de renouvellement des infrastructures de l'aire de fréquentation diurne et du marais.

Objectif 2.5

Diverses méthodes de diffusion externe et de promotion permettent au parc national de la Pointe-Pelée d'élargir sa portée et de faire connaître les importants gains de conservation à un vaste public.

Cibles :

- Le site Web remanié du parc national de la Pointe-Pelée, donne lieu à de plus longues visites sur le site et un plus grand nombre de pages consultées par rapport aux données de 2020.
- Des messages ciblés en matière de conservation des ressources sont intégrés au sein d'une gamme complète d'initiatives de communication (p. ex. contenu Web, relations avec les médias, diffusion externe, médias sociaux et programmes-vedettes).

Stratégie clé n° 3 : Collaborer avec les partenaires autochtones

Cette stratégie porte sur le renforcement des relations entre le parc national de la Pointe-Pelée et les communautés autochtones grâce à une collaboration accrue à tous les aspects de la gestion du parc. Cette collaboration dépendra des discussions qui seront menées avec les Premières Nations de Caldwell et de Walpole Island, y compris par l'entremise du Cercle consultatif des Premières Nations. En misant sur des initiatives réussies comme la gestion du cerf, espèce surabondante, et l'amélioration de la santé du marais, les objectifs en matière de conservation pourront être atteints grâce au partage des connaissances ainsi qu'à la participation des Autochtones à la gestion des ressources naturelles et culturelles. L'intégration des langues et des points de vue Autochtones aux programmes d'expérience du visiteur renforcera les liens culturels entre ces derniers et le parc national de la Pointe-Pelée, en plus d'améliorer les connaissances et la compréhension des visiteurs par rapport aux histoires et aux traditions culturelles des Premières Nations de Caldwell et de Walpole Island.

Objectif 3.1

Les partenaires autochtones et le parc national de la Pointe-Pelée profitent tous deux d'une collaboration accrue.

Cibles :

- Le Cercle consultatif des Premières Nations contribue à l'exercice annuel d'établissement des priorités du parc national de la Pointe-Pelée.
- Les possibilités de développement économique et d'emploi des partenaires autochtones sont mises de l'avant en collaboration avec le Cercle consultatif des Premières Nations.
- Les liens avec les partenaires autochtones continuent de se resserrer tout au long de la période visée par le plan en créant de nouvelles occasions de collaboration.

Objectif 3.2

Grâce aux initiatives de gestion du parc, les partenaires autochtones maintiennent les liens qui les unissent aux terres et aux eaux qu'ils utilisaient traditionnellement.

Cibles :

- Des initiatives de collaboration qui favorisent le rétablissement des liens traditionnels ou la pratique d'activités traditionnelles dans le parc sont élaborées avec les partenaires autochtones.
- Les partenaires autochtones participent à des initiatives de conservation du patrimoine naturel et culturel considérées comme prioritaires pour leurs communautés.
- Les partenaires autochtones continuent de participer à la réduction de la taille des hardes de cerfs.
- Les partenaires autochtones s'impliquent, avec le personnel du parc, dans les initiatives de gestion des brûlages dirigés, et s'associent à au moins une activité axée sur le savoir traditionnel et l'utilisation du feu.

Objectif 3.3

Les visiteurs découvrent l'histoire, la langue et les traditions culturelles des Autochtones au parc national de la Pointe-Pelée.

Cibles :

- La langue des Anishinaabe (anishinaabemowin) est valorisée et intégrée davantage aux activités d'interprétation du parc selon les conseils des Premières Nations de Caldwell et de Walpole Island.
- Les partenaires autochtones orientent la rédaction d'histoires et de récits autochtones ainsi que leur intégration aux programmes du parc d'ici 2025.
- Le nombre de visiteurs participant à des expériences d'apprentissage portant sur les Autochtones en 2028 augmente par rapport aux données recueillies en 2019.

Stratégie clé n° 4 : Améliorer l'expérience du visiteur

Cette stratégie vise à maintenir la qualité de l'expérience vécue par les visiteurs sur les plans de la satisfaction et de l'apprentissage de même qu'à permettre à ces derniers de tisser des liens avec le patrimoine naturel et culturel singulier du parc national de la Pointe-Pelée. La satisfaction globale des visiteurs sera maintenue grâce à l'offre d'une expérience avec nuitée, à l'élargissement des thèmes d'interprétation pour y inclure les récits et les cultures des Autochtones, les arts, la science et les changements climatiques, à la promotion des activités offertes en hiver et durant les saisons intermédiaires, et aux nouvelles activités et occasions pour les visiteurs. Les hausses prévues du nombre de visiteurs au printemps et en été seront étudiées au moyen d'une approche de gestion de la fréquentation qui tient compte des impacts sur les ressources naturelles et culturelles, sur la qualité de l'expérience du visiteur, sur les besoins en infrastructure et sur les coûts. Au cours des dix prochaines années, la durabilité des biens sera envisagée sous les angles de l'accessibilité et de l'inclusion.

Objectif 4.1

La hausse globale du nombre de visiteurs demeure viable grâce à l'offre d'activités durant les saisons intermédiaires et l'hiver.

Cibles :

- La proportion de visiteurs qui fréquentent le parc hors-saison (de novembre à avril) est maintenue ou s'accroît par rapport aux données de 2019, soit 26 %.
- Le taux d'occupation du Camp Henry entre les mois de septembre et de juin passe de 40% à 50% d'ici 2029.
- D'ici 2025, des stratégies de gestion de la fréquentation sont établies pour gérer les périodes de pointe à long terme.

Objectif 4.2

Les nouveaux visiteurs et les visiteurs assidus du parc national de la Pointe-Pelée profitent d'une offre renouvelée, élargie et en constante évolution.

Cibles :

- D'ici 2022, une stratégie de l'expérience du visiteur est élaborée en collaboration avec les principaux partenaires pour orienter les expériences offertes jusqu'en 2030.
- L'indicateur sur l'apprentissage montre une tendance à l'amélioration dans la prochaine Évaluation de l'état du parc.
- L'indicateur de la satisfaction des visiteurs passe de « passable » à « bon » dans la prochaine Évaluation de l'état du parc.
- Le nombre de services et d'activités offerts par des tiers augmente d'ici 2025.
- Le nombre de jeunes participant à des programmes avec ou sans nuitée organisés au parc national de la Pointe-Pelée, demeure élevé (au minimum 2 000 par année) et ceux-ci proviennent de tous les conseils scolaires de la région.

Objectif 4.3

Des activités régionales sont organisées au parc national de la Pointe-Pelée, ce qui renforce les relations avec les partenaires régionaux.

Cibles :

- La demande annuelle pour l'utilisation des installations du parc par les partenaires et les groupes communautaires montre une tendance à la hausse par rapport aux niveaux de 2020.
- Le parc national Pointe-Pelée offre son soutien et son expertise pour la tenue d'au moins une conférence régionale sur le tourisme d'ici 2025.

Objectif 4.4

Les ressources culturelles sont mieux comprises et intégrées à l'offre d'expériences du visiteur.

Cibles :

- L'inventaire des éléments paysagers, des sites archéologiques, des bâtiments et des structures progresse tout au long de la période visée par le plan, de sorte que l'indicateur sur l'état des ressources culturelles s'améliore dans la prochaine Évaluation de l'état du parc.

- D'ici 2025, un énoncé des valeurs liées aux ressources culturelles est élaboré et permet d'identifier les futurs programmes qui seront offerts aux visiteurs à la maison DeLaurier et d'autres priorités en matière de conservation des ressources culturelles.

Objectif 4.5

La gestion stratégique des biens permet de protéger le patrimoine naturel et culturel, et donne aux visiteurs l'occasion de découvrir et de tisser des liens avec le parc national de la Pointe-Pelée.

Cibles :

- Un plan stratégique de gestion des biens est élaboré d'ici 2023.
- Les principes d'accessibilité et d'inclusion sont intégrés dans la conception, la réalisation et le renouvellement d'infrastructures, de services et de programmes.
- Les visiteurs se déclarent « très satisfaits » sur la question de la valeur du droit d'entrée dans la prochaine Évaluation de l'état du parc.
- La connectivité dans le parc national (c.-à-d. wifi, lignes téléphoniques) est améliorée d'ici 2025.
- L'état des routes et des bâtiments est évalué « bon » dans la prochaine Évaluation de l'état du parc.

6.0 Zonage du parc

Le système de zonage des parcs nationaux de Parcs Canada est une méthode intégrée de classification des terres et des eaux dans un parc national. Il permet de désigner des endroits où des activités particulières peuvent être réalisées sur terre et sur l'eau, en fonction de la capacité de ces endroits de soutenir ces activités. Le système de zonage se divise en cinq catégories :

Zone I – Préservation spéciale

Zone II – Milieu sauvage

Zone III – Milieu naturel

Zone IV – Loisirs de plein air

Zone V – Services du parc

Le parc national de la Pointe-Pelée comprend des zones I, III et IV (voir la carte 3 – Plan de zonage).

Le zonage a été modifié par rapport à celui que contenait le plan directeur de 2010, de manière à refléter la connaissance et la compréhension améliorées de la capacité des écosystèmes du parc national à soutenir des utilisations, et afin de correspondre à la compréhension actuelle de l'utilisation des divers secteurs par les visiteurs. Le pourcentage de la superficie de chaque zone du parc national est indiqué ci-dessous.

Modifications proposées par rapport au zonage établi en 2010 :

- Le Camp Henry, la maison DeLaurier et l'aire de pique-nique White Pine passent d'une zone III à une zone IV afin de pouvoir y aménager les infrastructures rendues nécessaires par le nombre accru de visiteurs.
- Le chenal Theissen passe d'une zone IV à une zone III pour refléter le contrôle de l'accès à ce secteur, où l'on offre la location de canots et l'accès à des activités de sécurité et d'entretien du parc national.

Zone I : Préservation spéciale (78 % de la superficie du parc)

Les terres classées zone I nécessitent une protection spéciale parce qu'elles contiennent ou abritent des caractéristiques naturelles ou culturelles exceptionnelles, menacées ou en voie de disparition, ou parce qu'elles figurent parmi les meilleurs exemples de la région naturelle que représente le parc. La préservation est le principe fondamental de cette zone. L'accès par véhicule motorisé y est interdit.

Les secteurs de zone I sont les suivants :

Marais et crête de la plage est – Le marais du parc national de la Pointe-Pelée est l'un des plus grands marais du sud des Grands Lacs à subsister et l'un des mieux préservés. Sa superficie entière est incluse dans la désignation de zone I puisque l'ensemble du marais fonctionne comme une même unité biologique dont les éléments interagissent (hydrologie, composition des sols, communautés végétales et faune). La crête de la plage est interagit également avec le marais, qu'elle circonscrit et dont elle prévient la disparition. Le marais abrite de nombreuses espèces en péril, notamment des poissons (lépisosté tacheté et crapet sac-à-lait), des reptiles (tortue mouchetée et couleuvre fauve de l'Est), des oiseaux (petit blongios), des mollusques (ligumie pointue) et des plantes (carmantine d'Amérique et kermie des marais). Depuis 1987, le marais en entier est désigné zone humide d'importance internationale en vertu de la Convention de Ramsar.

Crête et forêt marécageuse en cuvette – Cet habitat est représentatif des forêts marécageuses des rives du bassin ouest du lac Érié, dont beaucoup ont déjà disparues. Il contient nombre d'espèces végétales représentatives des forêts méridionales, comme le laurier benzoin, le platane et le micocoulier. Les arbres des forêts marécageuses de la pointe Pelée servent de sites de nidification pour l'hirondelle bicolore, le troglodyte, le canard branchu, le pic, le grand-duc d'Amérique et même la paruline orangée, espèce en voie de disparition.

Secteurs situés le long de la rive ouest – Ces secteurs abritent certains des meilleurs exemples de l'habitat le plus rare et le plus menacé du parc, la savane de la flèche de sable du lac Érié, située le long des plages de la côte et plus haut sur la crête sèche centrale du parc. La savane de la flèche de sable du lac Érié est extrêmement rare au Canada; on n'en trouve que quelques-unes à l'extérieur du parc national de la Pointe-Pelée. Au sein de ces secteurs dégagés et ensoleillés, on trouve d'excellents exemples de terrains sableux dénudés, de prés, de taillis et de boisés où vit l'oponce de l'Est, espèce en voie de disparition, et 25 % des espèces de la pointe Pelée inscrites sur la liste fédérale des espèces en péril, par exemple le scinque pentaligne, la paruline polyglotte et le ptéléa trifolié.

Île Middle – L'île Middle a été intégrée au parc national de la Pointe-Pelée en 2000 afin de protéger le rare écosystème carolinien qu'on y trouve de même que les neuf espèces en péril qui en dépendent (dont le mûrier rouge et la couleuvre d'eau du lac Érié). L'île Middle abrite des colonies de nidification de cinq espèces d'oiseaux aquatiques nichant en colonies; le public n'y a donc pas accès entre le 1^{er} avril et le 30 septembre. Aucune installation n'y est aménagée (quai, abri, toilette, etc.).

Zone III – Milieu naturel (19 % de la superficie du parc)

La zone III est formée d'aires gérées comme milieux naturels, où les visiteurs peuvent découvrir les valeurs du patrimoine naturel et culturel du parc national dans le cadre d'activités de plein air nécessitant peu de services et uniquement des installations rudimentaires. Tout accès en véhicule motorisé y est contrôlé. Les secteurs de zone III sont principalement situés près des installations destinées aux visiteurs, le long de la rive ouest, et comprennent une bonne partie du réseau de sentiers du parc.

Modification proposée :

Le chenal Theissen est inclus dans la zone III pour refléter le fait que l'accès y est contrôlé, mais qu'on y permet la location de canots et l'accès à des activités de sécurité et d'entretien du parc national.

Zone IV : Loisirs de plein air (3 % de la superficie du parc)

Les secteurs de zone IV sont des endroits pouvant offrir une vaste gamme d'occasions d'apprentissage et d'appréciation des valeurs patrimoniales du parc, de même que les services et les installations connexes, et où il est possible de profiter de ceux-ci tout en ayant le plus faible impact possible sur l'intégrité écologique du parc. L'élément caractéristique de cette zone est qu'on y autorise, sur les routes existantes, l'accès en véhicules motorisés. Les secteurs de zone IV sont les suivants : Camp Henry, maison DeLaurier, aire de pique-nique White Pine, secteur Blue Heron, plage Northwest, promenade du Marais, dunes, secteur Sleepy Hollow, secteur Pioneer, plage Black Willow, plage West, secteur du Centre d'accueil et boucle du circuit de la navette, sur la pointe. L'accès aux routes qui mènent du Centre d'accueil à la pointe est restreint à certains moments de la journée.

Modification proposée :

Camp Henry, la maison DeLaurier et l'aire de pique-nique White Pine sont inclus dans la zone IV afin qu'on puisse y aménager les infrastructures rendues nécessaires par le nombre accru de visiteurs.

Sites écologiques et culturels fragiles

Les sites fragiles sur le plan écologique ou culturel sont identifiés sur la carte de zonage lorsqu'un secteur est trop petit pour être désigné comme une zone I distincte ou lorsqu'un emplacement peut varier d'une année à l'autre, comme c'est le cas des sites de nidification. Lorsque la fragilité écologique ou culturelle d'un site est ainsi reconnue, il devient plus facile de veiller à ce que les valeurs à l'origine de cette désignation soient protégées et prises en compte dans toutes les décisions et les mesures de gestion propres au parc. Le directeur du parc peut ordonner la protection spéciale de ces sites.

L'identification et la mise à jour des sites jugés écologiquement fragiles ou importants pour le patrimoine culturel sont basées sur les études réalisées depuis la publication du plan directeur précédent. Dans le parc national de la Pointe-Pelée, ces secteurs comprennent des sites archéologiques et des ressources naturelles, comme les lieux de sépulture des Premières Nations. L'emplacement de ces secteurs ne figure pas sur la carte de zonage afin d'en assurer la protection.

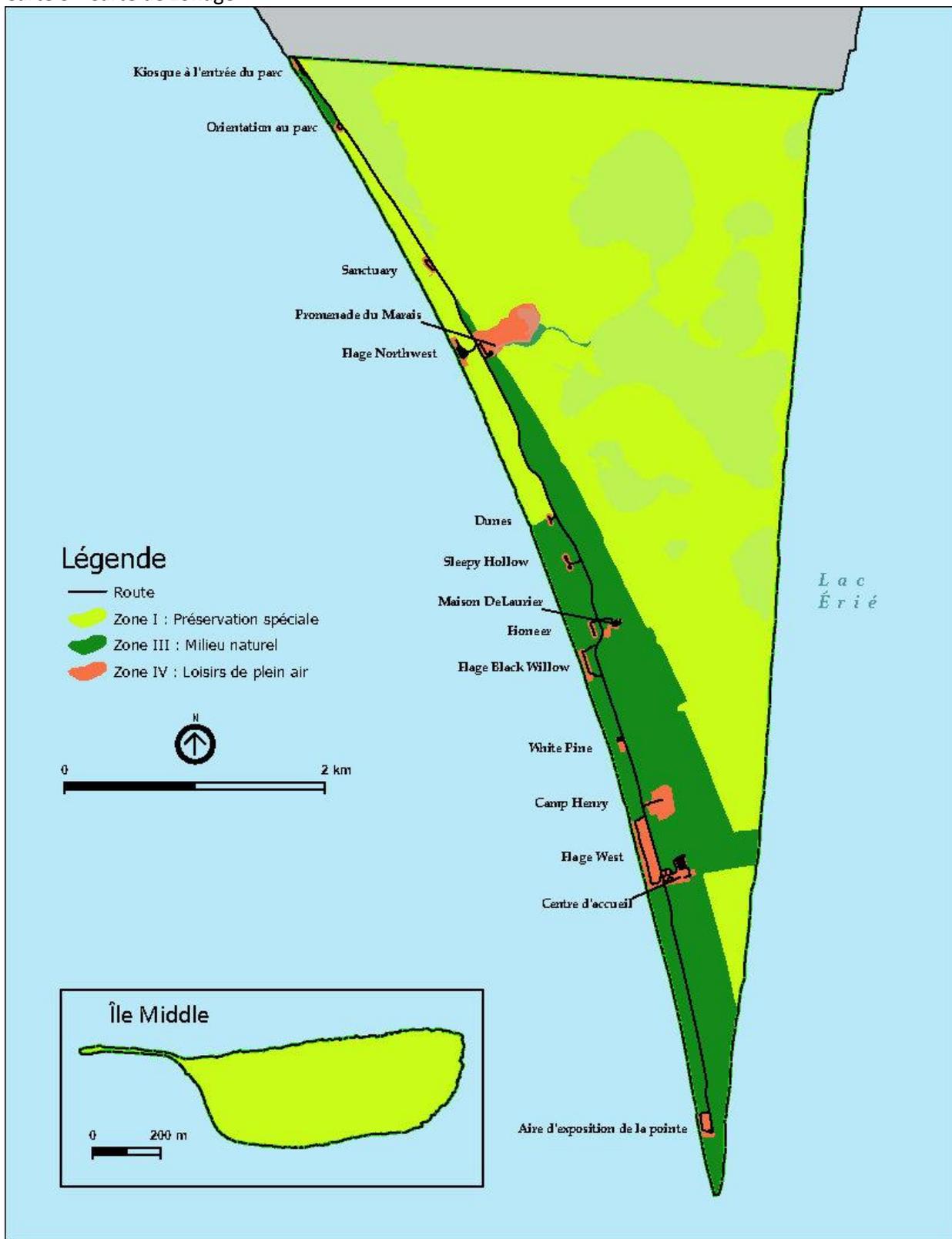
Utilisations non conformes

On trouve dans certains secteurs des utilisations ou des activités qui ne sont pas conformes à l'esprit et aux intentions de la zone, par exemple des corridors d'utilité publique qui alimentent en électricité les secteurs situés en zone I du parc national. Ces utilisations non conformes ne seront pas élargies.

La pêche sportive constitue une utilisation non conforme dans le marais, et sera graduellement éliminée d'ici 2022.

Le directeur du parc peut autoriser l'accès en véhicule motorisé dans toute zone à des fins administratives et opérationnelles.

Carte 3 - Carte de zonage



7.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

Les plans directeurs de tous les parcs nationaux font l'objet d'une évaluation environnementale stratégique qui aide à comprendre les risques d'effets cumulatifs. Cette compréhension contribue à la prise de décisions fondées sur des preuves à l'appui de la préservation ou du rétablissement de l'intégrité écologique tout au long de la période visée par le plan.

L'évaluation environnementale stratégique du plan directeur du parc national de la Pointe-Pelée a permis d'examiner l'influence des facteurs de stress externes (locaux et régionaux) extérieurs au parc, des changements climatiques, de l'évolution du nombre de visiteurs et des propositions contenues dans le plan directeur. Elle a porté sur les incidences potentielles sur la santé des forêts, l'habitat de zones humides, les processus côtiers et maritimes, les oiseaux, les espèces envahissantes, la qualité de l'eau du marais, la savane de la flèche de sable du lac Érié, l'herpétofaune et les espèces en péril.

Les écosystèmes forestiers du parc sont en bon état, mais afin de les garder ainsi, il faudra porter attention, au cours des dix prochaines années, aux menaces que constituent les effets cumulatifs des changements climatiques, les espèces surabondantes, la concurrence causée par les espèces non indigènes et l'érosion. Le plan directeur décrit des stratégies visant à atténuer ces effets, notamment la gestion continue des populations de cerfs de Virginie et de cormorans à aigrettes, espèces surabondantes, des efforts de gestion des espèces envahissantes et des travaux à l'échelle régionale visant à améliorer et à préserver la résilience.

Plus des deux tiers du parc sont couverts de marais d'eau douce, et l'état des zones humides est mauvais et en détérioration. Les changements climatiques, l'érosion et l'empiètement des plantes envahissantes provenant de l'extérieur du parc sont des sources d'effets cumulatifs; ils peuvent se combiner pour entraîner une détérioration encore plus marquée de l'écosystème de zones humides du parc. Plusieurs espèces en péril qui vivent à la pointe Pelée dépendent par ailleurs de cet habitat. Le plan directeur inclut des objectifs et des cibles qui sont axés sur la gestion de ces effets cumulatifs et l'amélioration des mesures d'intégrité écologique. Ces objectifs prévoient l'amélioration de l'alternance au sein du marais et des travaux à l'échelle régionale sur des plans stratégiques pour la gestion des espèces envahissantes des zones humides, par exemple le roseau commun. La mise en œuvre du plan directeur devrait permettre d'obtenir des résultats environnementaux positifs dans les zones humides.

Les écosystèmes côtiers du parc continuent de subir les effets cumulatifs des changements climatiques, de l'aménagement des rives à l'extérieur des limites du parc et des projets de développement antérieurs qui ont contribué aux graves problèmes de manque de sable et d'érosion que connaît le parc. Le plan directeur met l'accent sur la prise de mesures initiales pour gérer ces effets cumulatifs. Pour régler le problème, des efforts soutenus à long terme seront requis. La surveillance continue et la recherche tout au long de la période visée par le plan jetteront les bases d'une réduction au minimum des effets négatifs potentiels et pourraient permettre d'obtenir des effets positifs d'ici dix ans.

Les partenaires autochtones, les intervenants et le public seront consultés sur l'ébauche de plan directeur et sur le résumé de l'évaluation environnementale stratégique préliminaire. Leur rétroaction sera prise en compte et intégrée à l'évaluation environnementale stratégique et au plan directeur, le cas échéant.

L'évaluation environnementale stratégique a été réalisée conformément à la directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (2010); elle a aussi permis d'évaluer comment le plan directeur contribue à la Stratégie fédérale de développement durable. Chaque projet entrepris sur place pour atteindre les objectifs du plan directeur sera examiné afin de déterminer si une évaluation des impacts est nécessaire aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* ou des textes législatifs subséquents. Le plan directeur soutient les objectifs suivants de la Stratégie fédérale de développement durable : Côtes et océans sains, Terres et forêts gérées de façon durable, Populations d'espèces sauvages en santé et Rapprocher les Canadiens de la nature.

Dans l'ensemble, le plan directeur devrait avoir de nombreux effets environnementaux positifs. Certains des objectifs et des cibles pourraient entraîner des effets environnementaux négatifs, mais ceux-ci peuvent être gérés en mettant en œuvre les mesures d'atténuation et de surveillance précisées dans le plan, en plus des recommandations de l'évaluation environnementale stratégique. La mise en œuvre du

plan directeur du parc national de la Pointe-Pelée ne devrait pas engendrer d'effets négatifs importants sur l'environnement.